

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU CHU DE TOULOUSE

Toulouse, le 16 décembre 2011

# Urgences psychiatriques : des décisions importantes

Vu le contexte difficile rencontré aux urgences psychiatriques du CHU de Toulouse et identifié depuis plusieurs mois,

- après que le CHU ait fait tout ce qu'il lui était possible de faire en matière d'effectifs et d'organisation :
  - respect des effectifs requis et donc remplacement des postes vacants,
  - augmentation de la prime d'insalubrité,
  - formation des personnels à la prise de poste,
- en attendant le travail sur toute la filière psychiatrique que va mener la Mission Nationale d'Appui en Santé Mentale (MNASM) à la demande du CHU et relayée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Midi Pyrénées,

**L'Agence Régionale de Santé a proposé de financer 3 postes supplémentaires d'infirmier(e)s** afin de tenir compte d'ores et déjà de l'activité très importante et des contraintes fortes de ce service du CHU.

A ces postes financés par l'ARS viennent s'ajouter **25 000 € attribués** afin de prendre en compte le travail administratif supplémentaire induit par la réforme de la psychiatrie.

Dans les mois qui viennent, l'analyse de la MNASM ainsi que l'étude fine sur les effectifs entreprise par le CHU pour tous ses services permettra de disposer d'un diagnostic approfondi et d'envisager les mesures adaptées sur une base d'équité à l'échelle de l'établissement.